



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télétravail

Question écrite n° 118768

Texte de la question

M. Léonce Deprez soulignant auprès de M. le Premier ministre l'intérêt du rapport parlementaire proposant des mesures pour favoriser le télétravail : « Les voies et les moyens de développer le télétravail » qui lui a été remis en novembre 2006. Il lui demande la suite réservée à la proposition tendant à instituer une présomption d'accident du travail lorsque la situation de télétravail a été formalisée par le contrat de travail et que l'accident survient au domicile dans le cadre de la réalisation des missions et pendant la période d'exécution de la charge de travail. Cela contribuerait à favoriser le télétravail pour les publics fragiles, et notamment les personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118768

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1665